Les exécutions

Exécutions en Loir-et-Cher d'avril 1944 à juillet 1945

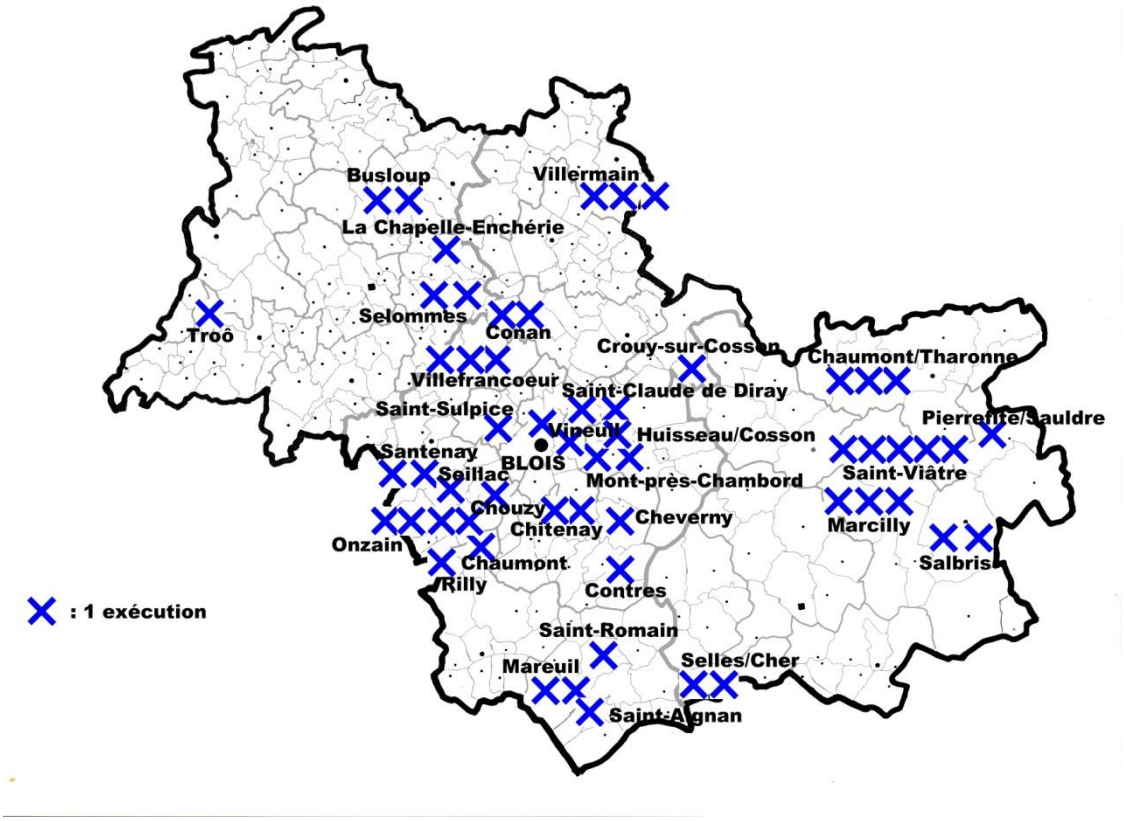

La carte ci-dessus en dit plus sur les zones de force de la Résistance (Sologne, Val de Loire, Vallée du Cher) que sur des concentrations de collaborateurs. N'y figurent que les exécutions documentées.

Toutes sources consultées, disponibles sur le plan départemental[1], 65 personnes (48 hommes, 16 femmes, 1 enfant) auraient été tuées dans le Loir-et-Cher entre avril 1944 et juillet 1945, la plupart dans la période comprise entre le débarquement du 6 juin 44 et la libération totale du département, essentiellement en juillet (23) et août (24). Trois Blésois, auxiliaires de la police allemande, ont été d'autre part fusillés dans le Doubs en août 44 (« *arrêtés par des FFI* », indique un Inspecteur de police le 21 décembre 1944[2])

La dispersion des données entre les différentes sources entretient un doute sur tous ces nombres. Par exemple, comment interpréter les « *Statistiques mensuelles des attentats terroristes connus dans le département de Loir-et-Cher* » dressées alors par le Commissaire aux Renseignements Généraux ? Dans la colonne « *contre les personnes* », le policier a noté des nombres entre les mois de janvier et juillet 44 : le total est de 36 (26 hommes et 10 femmes), mais il ne précise pas l'origine de ces attentats ni s'ils ont entraîné le décès des victimes. Après la Libération, les rapports de la police et de la préfecture ne s'intéressent guère à ce sujet, sinon pour se féliciter de la modération loir-et-

[1] -On trouve les différents rapports dans la sous-série 1375 W pour 60 cas et l'abbé Paul Guillaume en signale 5 autres dans son ouvrage de 1946.

[2] -ADLC – 1375 W 130

chérienne. Le 28 novembre 1944, le Commissaire spécial François Lafond (Renseignements Généraux), nommé après la Libération, chiffre à « *une quinzaine* » le nombre de personnes « *abattues au cours de la Libération du département par les FFI et les FTP* » : elles « *avaient manifesté des opinions collaborationnistes notoires et accompli des actes anti-français* »[1] - mais le Commissaire ne donne aucune autre précision. Fin 1945, le Préfet affirme que « *les exécutions du maquis furent très limitées* » ; et de ne retenir que 2 cas, celui du Dr Montagne et celui du « *pharmacien Deviras* »[2]. Dans son rapport-bilan du 9 août 1946 sur l'occupation allemande, le même Commissaire ne dit mot d'exécutions sommaires.

Ainsi, il en est des exécutions comme des tontes : elles ne constituent pas alors un sujet d'analyse ; on sait qu'il y en a eu mais l'ignorance règne quant au nombre[3], et l'opprobre qui s'attache à la collaboration n'invite pas à s'intéresser au sort de ceux qui sont accusés de s'y être livrés. L'heure et l'honneur sont naturellement aux victimes des Allemands et des miliciens, mortes aux combats de la Libération, fusillées comme « *terroristes* » et comme otages, ou déportées en Allemagne. Le Commissaire de la République en réclame la liste au Préfet le 4 octobre 1944 et celui-ci transmet les renseignements par commune et par ordre alphabétique[4]. Rien de tel pour les exécutions de présumés collaborateurs. Comme la plupart se sont faites nécessairement « *au coin d'un bois* », selon l'expression de Peter Novick[5], la découverte des cadavres et leur identification ont parfois tardé. Ce fut le cas pour Jeanne Routy retrouvée nue dans le Cosson 6 jours après sa disparition ou encore pour Edmond Cantalice, dont le cadavre, sommairement enterré dans un bois d'Onzain, ne fut découvert que le 19 octobre 44, quatre mois et demi après qu'il a été abattu. Dans d'autres cas, les inhumations ont été enregistrées mais concernant des « inconnus ». Enfin, peut-on totalement exclure que des exécutions soient restées ignorées ? Xavier Laroudie a mené des recherches approfondies dans la Haute-Vienne, en particulier dans les registres de décès de chaque commune : il a ainsi pu établir que le nombre d'exécutions était de 50 % supérieur à celui jusque là admis (382 au lieu des 250 !).[6]

Marcel Baudot, dont les conclusions chiffrées dans les années 80 ont fait autorité en la matière, cite, pour le Loir-et-Cher, le nombre de 61 « *exécutions sommaires* » ; il reproduit ainsi le résultat de l'étude du correspondant en Loir-et-Cher de l'Institut d'Histoire du Temps Présent (Duchesne) en 1981. Cette étude n'a pas été publiée et ses sources sont donc inconnues mais on peut supposer qu'elles sont statistiques, c'est-à-dire que les chiffres ne proviennent pas d'un dépouillement systématique de procès-verbaux. Il y aurait eu 56 exécutions durant la période de Libération (définie en Loir-et-Cher comme allant du 6 juin au 2 septembre 1944) [7], 1 avant et 4 après ; mes propres recherches donnent respectivement 55[8], 2, 6 -aucune date n'étant indiquée pour 2- mais elles ne sont

---

[1] -Rapport du Commissaire spécial sur la Libération du Loir-et-Cher (ADLC – 1 W 555)

[2] -Il était en réalité vétérinaire ; cette erreur montre que le préfet n'accorde pas une grande attention au sujet.

[3] -Cette méconnaissance officielle a d'ailleurs alimenté la « légende noire » diffusée par les nostalgiques de Vichy

[4] - Les listes (qui d'ailleurs ne se recoupent pas exactement) figurent dans ADLC – 1375 W 84

[5] -Auteur du livre pionnier sur « L'épuration française », paru à Londres en 1968 et en France (traduit) seulement en …1985.

[6] -Xavier Laroudie : « Un seul châtiment pour les traitres -Haute-Vienne 1944- Épuration et Libération dans la douleur » - préface de Jean-Marc Berlière, professeur émérite de l'Université de Bourgogne- *Geste éditions*

[7] -Dans le Bulletin trimestriel n° 25 de l'Institut d'Histoire du Temps Présent, septembre 1986 (pages 37-53) Il faut noter, dans ce Bulletin, une contradiction entre le taux d'exécutions loir-et-chériennes (1,5 pour 10 000 habitants, soit 36 par rapport aux 240 000 h recensés en 1946) et le nombre affiché (56) : coquille d'édition ?

[8] -Ce nombre n'inclut pas le cas de Bergère de Contres, « collaborateur notoire » et réputé milicien, noté « fusillé par le maquis » alors qu'il a été tué lors d'un bombardement de Blois ; il n'inclut pas non plus les 3 membres blésois de la LVF signalées plus haut

pas allées au-delà des sources départementales archivées et demandent donc à être complétées par un travail analogue à celui de Laroudie. Quoi qu'il en soit, le taux d'exécutions sommaires en Loir-et-Cher (2,54 ou 2,41 pour 10 000 selon le nombre retenu) serait globalement comparable au taux national issu de l'IHTP (entre 2,25 et 2,5 pour 10 000 h.).

Une autre difficulté consiste à définir l'expression « exécution sommaire » à cette époque. Que faut-il au juste mettre à la charge de la Résistance ? Ne risque-t-on pas de mêler des meurtres de nature différente au prétexte qu'ils auraient eu lieu à la même époque libératoire ou de considérer comme « exécution » ce qui aurait été un acte de guerre ? Il est donc nécessaire d'entrer, si possible, dans le détail de chaque exécution recensée.

Dans 23 cas, on dispose d'une trace ou d'un témoignage fiable indiquant qu'un ordre a été donné d'exécuter tel ou telle. Ainsi une copie d'un « *communiqué militaire mensuel des Francs Tireurs et Partisans du Loir-et-Cher* » ordonne l'exécution du « *traître Cornu à Billy* », de Cochereau à Saint-Sulpice (« *faisait partie de la milice* ») », de Francisco à Seillac (« *traître* » nommé « Antonin » sur le document FTP) » et des époux Guillemeau à Pontijou (« *tous deux faisant partie de la milice* »)[1]. Pierre Thomas (« lieutenant Pat » dans la Résistance) raconte dans ses Mémoires comment fut condamnée à mort et exécutée Thérèse Foucher une épicière de Saint-Aignan[2]. On doit à l'abbé Paul Guillaume, figure de la Résistance en Sologne (réseau « Vengeance »), le récit de plusieurs exécutions, le plus souvent sur l'ordre du Commandant de Vomécourt (Saint-Paul), représentant du War Office : Debiez et Viemond de Chaumont-sur-Tharonne, exécutés par le capitaine Makowski (Dimitri ou Maurice), Louise Beaudon de Saint-Viâtre, les époux Renoult de Mont et Michel, de Marcilly, ainsi que Paul de Marcilly, « *condamnés à mort par la Résistance et exécutés* »[3]. Bien entendu, ces récits, même ceux fournis au plus près des événements puisque parus en 1946, ne valent pas des procès-verbaux de gendarmerie qui confirmeraient l'identité des victimes et les circonstances de leur mort. Leur fiabilité est toutefois assurée.

Dans 19 autres cas, le donneur d'ordre n'est pas clairement identifiable, même quand les exécutants (généralement désignés par : « *le maquis* » ou : « *la résistance* ») sont connus. Mais la qualification de « collaborateur/trice » des victimes incline à attribuer ces meurtres à des motifs patriotiques, d'autant que, pour quelques-uns, ils sont présentés comme la conséquence d'une tentative de fuite. Pierre Thomas raconte ainsi (op. cit.) qu'un de leurs « *prisonniers-collabos* » fut abattu par son gardien : « *Cherchait-il vraiment à s'enfuir ou allait-il seulement s'isoler pour uriner ?* » se demande-t-il, en attribuant le geste du gardien à « *la fébrilité* » d'un récent combat. Cette explication vaut sans doute pour quelques autres.

Dans 6 cas, aucun élément ne permet de connaître les motifs de l'exécution, comme celle du journalier polonais Simon Maletra et de son fils, « *âgé de 7 à 8 ans* », le 28 juillet 1944 dans une ferme de Villermain ou d'Adèle Cappichioni, mortellement blessée dans un attentat à la grenade contre son domicile. Pour Louise David, tuée par strangulation et dont le cadavre a été retrouvé, ficelé, dans le Loir à Vendôme, le 26 mars 1944, le commissaire Lebas suggère un « *règlement de compte* », cette femme « de *conduite assez légère* » pouvant être accusée, mais sans preuve, d'être « *une indicatrice auprès des autorités allemandes* ».[4]

---

[1] -ADLC – 1375 W 58

[2] -Pierre-Alban Thomas, « Combat intérieur », édité par l'auteur. Il préside le « tribunal » qui la condamne mais aucun de ses membres ne se résout à exécuter cette « belle fille » : c'est son ancien amant qui s'en charge…

[3] -Paul Guillaume, « La Résistance en Sologne », éd. Loddé, 1946 (pages 64, 69, 76, 77, 79)

[4] -Information notée dans le rapport hebdomadaire des RG du 1 avril 1944 : Lebas insiste sur l'absence de preuves de dénonciations par cette femme. ADLC 1375 W 19

2 cas concernent des Résistants ; celui de l'un, exécuté à La Chapelle-Enchérie, est évoqué plus bas. L'autre est plus mystérieux : la victime a été abattue à Onzain le 9 juin 1944 mais, en dépit des recherches effectuées par sa femme et son frère, en particulier auprès du commandant FFI-FTP Bourgoin[1], son cadavre ne fut découvert que le 19 octobre suivant, sommairement enterré (« *à 0,15 m de profondeur* ») dans un sous-bois. L'enquête du commissaire Beuf effectuée à l'automne 1946 conclut à l'exécution, par un adjudant du maquis de Seillac, d'un indicateur des Allemands. Cependant les termes employés par le Commissaire laissent planer un doute sur la réalité des faits : « *Telle fut, ou du moins telle apparaît*, [souligné par moi BL] *la fin tragique du nommé Cantalice (Edmond), par l'examen et l'étude des témoignages recueillis au cours de l'enquête* ».

Restent 8 cas qui pourraient bien appartenir à la catégorie des meurtres d'opportunité, commis par vengeance ou pour des raisons crapuleuses. Emblématique pourrait être ici l'exécution du Docteur Montagne, président de l'Ordre départemental des médecins, abattu par deux hommes à Cheverny le 25 juillet 1944 sans qu'aucun responsable FTP ou FFI reconnaisse ensuite en avoir donné l'ordre[2]. Sous couvert d'un acte patriotique, ce médecin, partisan de Pétain et perçu comme collaborateur, aurait pu être victime d'une vengeance liée à l'histoire du Docteur Breitman[3]. Cas sans doute presque semblable à Busloup, avec le meurtre des époux Massard, « *catalogués comme fervents collaborateurs* », par un homme lié à l'un de leurs fermiers alors en conflit avec eux. A Santenay, la famille Chauveau, mère et fille, est vraisemblablement victime d'un assassinat crapuleux, tout comme Albert Mandard à Chaumont sur Loire, et la femme Chéry de Crouy-sur-Cosson, tuée d'un coup de feu tiré à travers une cloison.

Dérapages…

La période ouverte par le débarquement en Normandie a achevé de disloquer ce qui restait d'autorité au gouvernement de Vichy. L'insurrection nationale ardemment proclamée par l'ensemble des mouvements de résistance, leur volonté d'appropriation de combats libérateurs, ont contribué à lever bien des inhibitions : désobéir apparut d'autant plus un devoir patriotique qu'une partie de l'appareil d'état abandonnait ses fonctions. Ainsi, fin Juin, le préfet René Aucourt, qui, selon le témoignage de Raymond Vaslin, chef de Bureau à son cabinet, s'opposait à la milice, disparaît, en même temps que le Secrétaire Général de la Préfecture, sans être remplacé, sinon par le sous-préfet de Vendôme[4]. Sous la menace d'une arrestation par les Allemands ou la milice, quelques-uns, déjà résistants, passent dans la clandestinité ; Gérard Graveau, chef de bureau, quitte par exemple la préfecture en juin 44, ce que n'eurent pas le temps -ou le désir ?- de faire le Commissaire spécial (RG) Lebas ou un autre chef de bureau, Mandard, tous deux déportés. Dans l'atmosphère de l'été 44, comment s'étonner de dérapages, avec des troupes allemandes aux abois et en retraite, avec des miliciens actifs qui brûlaient leurs vaisseaux, et en dépit de leur faible nombre, étaient d'autant plus ardents à pourchasser les Résistants que leur hiérarchie couvrait leurs exactions, avec des maquis

---

[1] -Le commandant Bourgoin connaissait Edmond Cantalice, la victime, mais ne put donner aucun renseignement à sa famille ; pourtant, ses papiers personnels lui auraient été remis après son exécution (rapport Beuf ADLC – 1375 W 176)

[2] -1375 W 58 – rapport Beuf

[3] -Je renvoie à mon étude : « Une histoire de haine(s)» sur ce même site.

[4] -Dans son rapport du 8 septembre 1944, le préfet, Louis Keller, date le départ de René Aucourt et celui de son Secrétaire Général, Vignon, du 1er juillet 44 –l'un et l'autre « s'étaient fait mettre en congé par le gouvernement Laval » ; mais dès le 29 juin, c'est le sous-préfet de Vendôme qui fait fonction de préfet.

parfois constitués de jeunes réfractaires désœuvrés, armés[1] et libérés de bien des contraintes d'autorité ?

Ces derniers provoquent des réactions négatives dans une opinion publique encore réticente devant certaines actions de maquis. Les « *prélèvements patriotiques* » de tickets d'alimentation opérés dans des mairies, de tabac chez les débitants, d'argent, de vin et de vivres dans les fermes, les attaques de facteurs, indisposent les campagnes. L'équipée d'un groupe de résistants d'Onzain, telle qu'elle apparaît dans les procès-verbaux dressés après la guerre, rend bien compte de l'affranchissement de toute légalité par ces jeunes gens : vols (avec un meurtre) dans des fermes, « *noce* » dans un hôtel de Candé-sur-Beuvron « *à prix d'amis* » obtenus au nom de la Résistance, bref, une vie d'aventuriers peu à même d'attirer la sympathie publique[2]. Responsables départementaux de la Résistance, mais aussi chefs des groupes locaux doivent en tenir compte. Citons une nouvelle fois le cas du Dr Montagne, certes « *désigné quelque peu comme collaborateur* » mais médecin apprécié dont le meurtre « *a ému la population* »[3]. Émotion encore et même « *vive indignation* » lors du pillage de deux fermes à La Chapelle-Enchérie, qui déclenche des rumeurs peu amènes pour les « *hommes de la résistance* ».

Du coup, à Onzain, c'est le chef du groupe local de Résistance qui procéda, avant même la Libération, à l'arrestation des jeunes maquisards dont il est question plus haut. Ceux-ci se livraient au brigandage sous couvert de chasse au marché noir : l'un d'eux, Albert Faix, livré à la justice militaire et convaincu d'avoir assassiné le fermier Mandard de Chaumont-sur-Loire, sera condamné à 15 ans de travaux forcés dès avril 1945. C'est d'ailleurs lui qui, pour se disculper, mit en cause plusieurs responsables et déclencha une enquête confiée au commissaire Beuf, de la Police judiciaire d'Orléans. « *Enquête longue et délicate* » selon ce dernier, menée uniquement dans les milieux résistants, limitée volontairement « *aux personnes et aux faits découlant des infractions signalées et non à l'ensemble des meurtres, vols qualifiés, etc., commis pendant la période indiquée, dans toute l'étendue du département* ». Et, finalement, enquête dont le commissaire reconnaît qu'elle ne fut pas « *empreinté* (sic) *de la rigueur implacable que tout enquêteur doit observer habituellement avec des auteurs de crimes crapuleux* » … Dit autrement, cela signifie que le commissaire, en raison même des faits abordés, conduisit son enquête avec prudence et sans pousser plus que nécessaire ses investigations. Ce rapport établi à la date du 4 janvier 1947 est révélateur du souci de ne pas brouiller l'image de la période libératoire, en établissant la hiérarchie du récit patriotique de telle sorte que la Résistance reste un bloc solidaire.

Même réaction au nord du département, à la suite de l'attaque de fermes, dans la nuit du 31 juillet au 1er août 1944, « *d'une sauvagerie inouïe* », avec vol, violence sur un fermier et tentative de viol sur sa fille –tentative heureusement rendue vaine par l'ivresse des jeunes gens. Le chef du « *groupe franc n° 2* » envisagea alors de faire fusiller les quatre auteurs, membres du Maquis de Marchenoir. Un seul fut finalement exécuté le 4 août 1944 à La Chapelle Enchérie où il fut « *inhumé comme inconnu* ».[4] Il fallait surtout répondre à la « *vive indignation* » provoquée dans la population par la conduite des jeunes maquisards : des « *avis de condamnation* » furent apposées dans les

---

[1] -L'armement a parfois facilité les transgressions : « Mais si Faix et ses hommes ont ouvré [sic] pour la Résistance, jusqu'à la perception des armes par la suite, ils devaient se livrer, à notre insu, à de regrettables actes de banditisme » (PV n° 979/1 du 14 septembre 1945 – ADLC 1375 W 176)

[2] -Voir le dossier complet dans l'enquête menée par le Commissaire Beuf à la demande du Général commandant la 1ère région militaire (ADLC – 1375 W 176)

[3] -Rapport du Commissaire spécial aux autorités de Vichy le 27 juillet 1944 (ADLC – 1375 W 58)

[4] - La décision fut prise après consultation des responsables FFI du nord du département, Louis Keller (futur préfet), le commandant FFI Verrier et ses deux adjoints (rapport Beuf, pages 58 à 61 – ADLC – 1375 W 176). Cette équipée fait également l'objet d'un PV de gendarmerie (voir sur ce site : « Cambriolages et incendies »).

communes environnantes. Avant que s'impose, avec la Libération, le récit victorieux des combats libérateurs, il était nécessaire de convaincre la population du souci d'ordre de la Résistance. Pour illustrer le brouillage des repères au cours de cette période, il faut noter que ces quatre garçons (25, 21, 19, 17 ans) faisaient partie d'un groupe chargé par le même chef du « *groupe franc n°2* » d'exécuter un couple de débitants-épiciers de Selommes, soupçonnés d'avoir intégré la Résistance pour mieux dénoncer ses membres.[1] Ce fut chose faite le 25 juillet 44, une semaine avant l'équipée sauvage de La Chapelle Enchérie, et 9 jours avant l'exécution du jeune (19 ans) maquisard Le Boulaire, entré en Résistance quelques jours après le Débarquement…

Autre dérive dénoncée après la Libération par les responsables de la résistance à Onzain, celle d'un « *capitaine* » et de son équipier, accusés de se livrer à des « *attaques irrégulières, pour* [leur] *seul profit* », « *actes de banditisme auxquels ils se livraient en dehors des ordres qui leur étaient donnés* » : l'un et l'autre furent tués au cours d'un combat contre les Allemands, fin juillet 44, mais le capitaine échappa ainsi probablement à une exécution, prévue par deux des plus hauts responsables militaires du département[2]. Plus difficiles à combattre que des actes isolés, les « faux maquis », dont le prototype fut, dans la région, le « maquis Le Coz » : on lui doit à Mareuil, où il stationna un temps, l'exécution de deux miliciens. Marc Bergère évoque le cas Lecoz (de son vrai nom, Dubosq) dans l'ouvrage déjà cité : c'est Michel Debré, alors Commissaire de la République pour la Région d'Angers, qui fit arrêter et juger le « capitaine ». L'historien cite une lettre de Jean Meunier, maire de Tours et fondateur de La Nouvelle République, évoquant les réticences d'une partie du monde résistant quant au procès même de Lecoz : « *Si la justice s'engage* (…) *à juger les actes insurrectionnels comme on juge en temps normal les faits de droit commun, nous allons à des troubles graves…* »[3]. Dans ce cas aussi, la solidarité résistante impliquait de minimiser les exactions au nom de la justesse fondamentale du combat pour la Libération.

Dans ce contexte où des Résistants risquaient leur liberté et leur vie, il reste à s'interroger sur la part à faire aux conflits locaux, aux haines accumulées avant même la défaite et l'occupation. On retrouvera cette question dans les circonstances moins extrêmes des accusations de collaboration – politique et économique. Au-delà, pèsent d'un poids considérable les 4 années du régime de Vichy et de l'occupation. Dans un rapport final envoyé au Ministre de l'Intérieur le 16 mars 1946, rapport d'un grand pessimisme sur lequel nous reviendrons, André Mars, Commissaire de la République pour la région d'Orléans met en cause « *l'ornière de fraude et de laisser-aller* » que fut le régime de Vichy et la « *légitime indiscipline* » auquel aurait pris goût la société pour expliquer « *l'égoïsme et l'immoralité* » persistantes après l'occupation. Que dire alors du temps de guerre ?

---

[1] -L'ordre lui avait été donné par un responsable militaire FTP

[2] -Il s'agit du commandant Bourgoin et du capitaine Marcel (Marcel Bozon) cités par Auguste Poncin et Camille Beugnon, responsables de la résistance à Onzain (Rapport des inspecteurs Humbert et Ménard, 19 octobre 1945 - PV n° 979/1 et 2 du 14 septembre 1945 – ADLC 1375 W 176). Mais le capitaine « Priam » et son équipier « Dédé », tués par les Allemands, ont bénéficié de la reconnaissance résistante.

[3] -Marc Bergère, « Une société en épuration… », pages 133, 134. Lecoz fut condamné à mort par un Tribunal militaire et exécuté.